

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires dans le cadre des consultations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA)**



**Juin 2016**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Contexte**

En juin 2014, le gouvernement fédéral a annoncé une importante réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires, essentiellement pour faire en sorte que les employeurs privilégient l'embauche de main-d'œuvre locale et n'utilisent le programme qu'en dernier recours. Cette réforme est entrée en vigueur au Québec en avril 2015.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a dès lors demandé au gouvernement fédéral de revoir sa réforme en collaboration avec le gouvernement du Québec, afin que celle-ci tienne davantage compte des défis économiques et démographiques du Québec et de sa métropole. Pour le milieu des affaires, cette réforme limite drastiquement l'accès aux travailleurs temporaires dans un contexte de resserrement démographique, alors que les entreprises ont des besoins de plus en plus importants en matière de main-d'œuvre.

Puisque le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) analyse actuellement le Programme des travailleurs étrangers temporaires, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soumet ses recommandations sur le sujet.

## Introduction

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et répondant aux besoins du marché du travail constitue une préoccupation majeure pour les entreprises de la région métropolitaine de Montréal.

Le Québec et sa métropole connaissent un vieillissement de la population à la fois plus rapide et plus marqué qu'ailleurs au Canada. Selon les perspectives d'Emploi-Québec, de 2013 à 2017, 330 000 emplois seront à pourvoir dans la RMR de Montréal, dont 68 % (224 900) en raison des remplacements prévus liés à la retraite. Les entreprises de la métropole auront donc de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre.

À cela s'ajoutent l'accélération des changements technologiques et l'apparition de nouvelles tendances, qui laissent entrevoir une quatrième révolution industrielle et qui ont une incidence considérable sur les modèles d'affaires et les cycles de production des entreprises. Ces dernières ont ainsi de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre spécialisée et alerte afin de pouvoir s'adapter rapidement à ces nouvelles tendances et demeurer compétitives. En outre, dans de nombreux secteurs de pointe, les modèles d'affaires sont axés sur la réalisation de projets ponctuels, dont les courts délais de production compliquent encore plus le recrutement. Dans ce contexte, la main-d'œuvre locale peine à combler les besoins des entreprises et celles-ci se livrent une vive concurrence pour attirer et retenir les travailleurs.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires tel qu'il était avant la réforme permettait aux entreprises de combler plus facilement leurs besoins, ce qui explique sans doute pourquoi bon nombre d'acteurs économiques du Québec, dont la Chambre, ont largement décrié la réforme mise en place par le gouvernement fédéral en avril 2015. En limitant l'accès aux travailleurs temporaires étrangers, la réforme rend le programme beaucoup plus difficile à utiliser, ce qui nuit au développement des entreprises de la métropole et à l'essor de ses secteurs stratégiques.

La Chambre réitère ainsi sa demande au gouvernement de revoir le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de mieux tenir compte de la réalité économique et démographique du Québec et de sa métropole et ainsi de mieux soutenir leur prospérité. Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement fédéral de :

1. faciliter l'accès aux travailleurs temporaires étrangers spécialisés et stratégiques pour nos secteurs porteurs;
2. accorder plus de flexibilité dans l'embauche en main-d'œuvre étrangère temporaire peu spécialisée et saisonnière;
3. alléger le processus et les délais de traitement des demandes des travailleurs étrangers temporaires;
4. mettre en place des mécanismes pour favoriser la rétention des travailleurs étrangers temporaires.

## 1. Faciliter l'accès aux travailleurs temporaires étrangers spécialisés et stratégiques pour nos secteurs porteurs

Le développement économique de la région métropolitaine de Montréal repose sur le savoir et l'essor de ses secteurs stratégiques, notamment les neuf grappes industrielles structurées<sup>1</sup>. Ces secteurs, qu'il s'agisse du jeu vidéo, de l'aérospatiale, des sciences de la vie ou des technologies de l'information et des communications, ont connu une croissance de production supérieure à celle des autres secteurs. Ils ont des besoins importants en capital humain et requièrent des compétences pointues et ponctuelles qui parfois ne peuvent être comblées à court terme que par la main-d'œuvre étrangère.

Prenons, à titre d'exemple, l'industrie phare du jeu vidéo. Celle-ci génère près de 837 millions de dollars<sup>2</sup> par année au Québec et rapporte des revenus de près 147 millions de dollars annuellement au gouvernement du Québec et de 67 millions de dollars au gouvernement fédéral. Elle se démarque par une croissance remarquable de l'emploi (10 % de 2009 à 2013)<sup>3</sup> et offre des emplois créatifs, spécialisés et bien rémunérés, le salaire moyen étant, selon les statistiques de 2013-2014<sup>4</sup>, de près de 67 000 \$. Elle possède en outre un écosystème des plus performants pour soutenir sa créativité, disposant d'une solide offre d'éducation et de formation, de grands leaders mondiaux et d'une forte chaîne de valeur. Or malgré l'omniprésence de la technologie, elle fait face à une véritable pénurie de main-d'œuvre spécialisée et de nombreux postes, en programmation informatique par exemple, demeurent non pourvus. De plus, la concurrence mondiale y est très vive et les cycles de production, axés sur une approche par projet, sont très courts. Les studios doivent donc pouvoir embaucher rapidement des travailleurs temporaires étrangers pour mener leurs projets et demeurer compétitifs.

Le recours aux travailleurs étrangers temporaires risque d'augmenter encore davantage avec les changements technologiques en cours, ce qui aura des répercussions importantes sur la structure industrielle et le marché du travail. Selon une récente étude du Forum économique mondial<sup>5</sup>, de nouveaux types d'emploi dans les domaines de l'informatique, des mathématiques, de l'architecture et de l'ingénierie naîtront de la quatrième révolution industrielle. Ces emplois spécialisés ne pourront pas être entièrement pourvus par la main-d'œuvre locale. Ils auront toutefois un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie et créeront d'autres emplois dont la population locale pourra bénéficier. Or la récente réforme du programme a pour conséquence de décourager les employeurs.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire gérées par un secrétariat responsable de leur développement respectif. Les secteurs en question sont l'aérospatiale, l'aluminium, le cinéma et la télévision, la logistique et le transport, la mode, les sciences de la vie, les services financiers, les technologies de l'information et des communications et les technologies propres.

<sup>2</sup> Étude d'Alliance numérique réalisée par Secor-KMPG, octobre 2014.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Forum économique mondial, *The future of jobs*, janvier 2016.

La Chambre demande donc ce qui suit au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la catégorie d'emplois spécialisés.

- **Poursuivre la collaboration avec le gouvernement du Québec pour élargir le processus simplifié pour le traitement des demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) à tous les secteurs stratégiques de la région métropolitaine de Montréal.** Le processus simplifié, dans le cadre duquel les employeurs sont dispensés de devoir fournir des preuves d'efforts de recrutement pour pourvoir des postes spécifiques, est très pertinent pour les entreprises de la métropole, dans la mesure où il permet un accès plus rapide aux professions pour lesquelles les besoins en main-d'œuvre sont criants. Le gouvernement fédéral doit ainsi continuer à travailler étroitement avec le gouvernement provincial afin de prendre en considération tous les secteurs stratégiques qui ont besoin de main-d'œuvre étrangère pour prospérer.
- **Lever l'obligation de présenter des plans de transition pour les postes spécialisés assortis d'un salaire élevé.** L'obligation de présenter un plan de transition pour les postes à salaire plus élevé afin de passer graduellement à un effectif canadien à plus long terme fait peser un fardeau supplémentaire inutile sur les entreprises et nuira particulièrement aux PME qui ne disposent pas d'un service de ressources humaines. De plus, l'élaboration d'un plan de transition s'applique difficilement lorsque la venue de travailleurs étrangers temporaires est justifiée par un projet ponctuel ayant une fin déterminée.
- **Harmoniser l'évaluation des EIMT.** De nombreuses entreprises nous ont fait part de disparités dans la façon de traiter les demandes d'une région du pays à l'autre. Des applications peuvent ainsi être traitées rapidement dans certains bureaux et moins rapidement dans d'autres, ce qui se traduit par des coûts supplémentaires et des retards pour ces derniers. Il est essentiel d'avoir des directives cohérentes, claires et transparentes en ce qui a trait au traitement des EIMT, de telle sorte que le processus soit plus uniforme, efficace et prévisible.
- **Respecter la confidentialité salariale.** Les employeurs sont tenus de déployer des efforts pour recruter des Canadiens et des résidents permanents avant d'offrir un emploi à des travailleurs étrangers temporaires. Ils doivent donc afficher les postes vacants et les salaires. Or il s'agit de renseignements sensibles qui peuvent nuire à la compétitivité des entreprises œuvrant dans les secteurs soumis à une vive concurrence sur les plans de l'attraction et de la rétention de talents. Ces entreprises ne devraient pas avoir à divulguer les salaires pour obtenir un avis favorable de l'EIMT.

### Recommandation 1

Le gouvernement doit faciliter l'accès aux travailleurs temporaires étrangers spécialisés et à salaire élevé. Pour ce faire, il doit :

- poursuivre la collaboration avec le gouvernement du Québec pour élargir le processus simplifié pour le traitement des demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) à tous les secteurs stratégiques de la région métropolitaine de Montréal;
- lever l'obligation de présenter des plans de transition pour les postes assortis d'un salaire élevé;
- harmoniser l'évaluation des EIMT;
- respecter la confidentialité salariale des secteurs soumis à une vive concurrence.

### 2. Accorder plus de flexibilité dans l'embauche en main-d'œuvre étrangère temporaire peu spécialisée et saisonnière

Le milieu des affaires de la région métropolitaine de Montréal est tout à fait conscient du fait que la réforme des travailleurs étrangers temporaires a été engagée à la suite de la forte médiatisation d'abus, entre autres concernant l'embauche de travailleurs peu spécialisés. La Chambre est d'avis que ces situations étaient principalement liées à une mauvaise application des paramètres du programme et non au programme en tant que tel. En ce sens, la réforme ne devrait pas pénaliser l'ensemble des entreprises simplement parce que certaines n'ont pas respecté les règles.

Il importe également de souligner que l'accès à une main-d'œuvre temporaire peu spécialisée est essentiel pour bon nombre de secteurs de la métropole, notamment ceux touchés par une forte saisonnalité. Or la récente réforme du gouvernement fédéral limite les demandes de travailleurs étrangers temporaires dans la catégorie des salaires peu élevés en soumettant celles-ci à des critères plus restrictifs, ce qui se traduit par un manque de main-d'œuvre dans des secteurs où il existe une forte demande et des besoins évidents en main-d'œuvre, notamment le secteur de la restauration.

Rappelons que le processus d'embauche de travailleurs étrangers temporaire est long et coûteux pour les entreprises. Par conséquent, ces dernières ne l'utilisent généralement qu'en dernier recours, après avoir déployé différentes stratégies pour recruter de la main-d'œuvre locale. De plus, certains emplois peu spécialisés, notamment dans le secteur de l'agriculture, ne sont pas convoités par la population locale.

Le gouvernement doit donc accorder plus de flexibilité aux employeurs pour embaucher de la main-d'œuvre saisonnière. À cette fin, il doit prendre les mesures suivantes.

- **Lever l'interdiction de recourir au programme dans la catégorie des salaires peu élevés lorsque le nombre de travailleurs étrangers temporaire représente plus de 10 % de la main-d'œuvre des entreprises.** Cette mesure limite l'accès à la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques à forte croissance, par exemple le secteur de l'agroalimentaire. Une telle mesure pourrait entraîner la fermeture de certains commerces.

- **Retirer la condition de limiter le recours au programme dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 6 %.** Historiquement, le taux de chômage prévalant dans la région métropolitaine de Montréal dépasse les 7 %. Pourtant, cela n'empêche pas cette dernière de manquer de main-d'œuvre dans les trois secteurs ciblés. En restreignant l'accès aux travailleurs étrangers temporaires, le gouvernement fédéral met en péril ces entreprises qui créent des milliers d'emplois au Québec.
- **Rétablir la durée de validité d'un permis de travail à deux années renouvelables dans cette catégorie.** La réduction de la durée de validité d'un permis de travail à un an renouvelable proposée dans la récente réforme n'incite pas les entreprises à recourir à ce programme. Il faut généralement quelques mois à une entreprise pour former un nouvel employé afin que celui-ci soit pleinement fonctionnel. Cette réduction de la durée de validité fait en sorte que le programme est plus coûteux et donc moins rentable pour l'entreprise.

#### Recommandation 2

Le gouvernement doit accorder plus de flexibilité aux employeurs pour embaucher de la main-d'œuvre saisonnière et ainsi :

- lever l'interdiction de recourir au programme dans la catégorie des salaires peu élevés lorsque le nombre de travailleurs étrangers temporaire représente plus de 10 % de la main-d'œuvre des entreprises;
- retirer la condition de limiter le recours au programme dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 6 %;
- rétablir la durée de validité d'un permis de travail à deux ans renouvelables dans cette catégorie.

### 3. Alléger le processus et les délais de traitement des demandes des travailleurs étrangers temporaires

La réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires engendre directement une lourdeur administrative pour les entreprises de la métropole, en particulier les PME. Les délais actuels d'obtention des permis de travail pour les travailleurs étrangers temporaires sont très longs et les processus, complexes. Le gouvernement s'était pourtant engagé à réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME.

Le gouvernement doit alléger le processus et les délais de traitement des demandes des travailleurs étrangers temporaires en prenant les mesures suivantes.

- **Raccourcir les délais de traitement des EIMT pour permettre aux entreprises de mieux prévoir leur main-d'œuvre.** Les délais de traitement peuvent être longs (de deux à quatre mois), ce qui crée de l'incertitude relativement à l'embauche de main-d'œuvre qualifiée et menace la viabilité des projets des entreprises.

- **Adopter une tarification plus raisonnable pour l'accès au programme des travailleurs étrangers temporaires.** Les frais d'évaluation exigés aux employeurs dans le cadre du programme sont passés de 275 \$ à 1 000 \$ par travailleur. Cette hausse, justifiée par le gouvernement de l'époque par l'instauration d'un contrôle de sécurité accru, décourage surtout les PME. Par exemple, les startups innovantes nécessitent souvent une expertise pointue et rare à l'étape du développement de leurs produits.

### Recommandation 3

Le gouvernement doit alléger le processus et les délais de traitement des demandes des travailleurs étrangers temporaires en :

- raccourcissant les délais de traitement des EIMT pour permettre aux entreprises de mieux prévoir leur main-d'œuvre;
- adoptant une tarification plus raisonnable pour l'accès au programme des travailleurs étrangers temporaires.

#### **4. Mettre en place des mécanismes pour favoriser la rétention des travailleurs étrangers temporaires**

Les travailleurs étrangers temporaires représentent un groupe stratégique pour l'immigration. En effet, ils possèdent déjà un emploi au Québec et leurs compétences sont également plus facilement reconnues par nos employeurs. Ils maîtrisent en outre au moins l'une des deux langues de travail et connaissent déjà les valeurs culturelles de notre société. De plus, en raison de leur niveau de qualification et de formation, les travailleurs spécialisés (à rémunération plus élevée) sont des candidats de premier choix à la résidence permanente.

Puisque le bassin de travailleurs potentiels continuera à décroître et que nos entreprises continueront à avoir besoin de main-d'œuvre étrangère, la rétention des travailleurs temporaires devrait constituer une priorité pour les gouvernements provincial et fédéral.

### Recommandation 4

La Chambre demande au gouvernement fédéral de faciliter le passage du statut de travailleur étranger temporaire à celui de résident permanent. Il doit diffuser l'information et faciliter le processus pour encourager les travailleurs étrangers temporaires à rester au Canada.



## **Conclusion**

Le milieu des affaires de la région métropolitaine de Montréal demande au gouvernement fédéral de revoir le Programme de travailleurs étrangers temporaires en prenant davantage en considération les besoins réels du marché du travail de la deuxième métropole en importance au Canada. Le vieillissement démographique a une incidence sur notre économie et nos entreprises, dont bon nombre se sont construites à partir d'innovation et de savoir, ont plus que jamais besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Le gouvernement doit faciliter l'accès aux travailleurs temporaires appartenant tant à la catégorie spécialisée que peu spécialisée, puisque ceux-ci sont essentiels à la réalisation de projets porteurs. Cette facilité d'accès est d'autant plus importante dans le contexte actuel où la relance économique doit passer par un accroissement de l'investissement privé, y compris dans des domaines où l'activité est saisonnière. Enfin, en vue de répondre à nos besoins à plus long terme en main-d'œuvre, le gouvernement doit également favoriser la transition d'un statut temporaire à un statut permanent pour les travailleurs étrangers.

## **SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

### Recommandation 1

Le gouvernement doit faciliter l'accès aux travailleurs temporaires étrangers spécialisés et à salaire élevé. Pour ce faire, il doit :

- poursuivre la collaboration avec le gouvernement du Québec pour élargir le processus simplifié pour le traitement des demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) à tous les secteurs stratégiques de la région métropolitaine de Montréal;
- lever l'obligation de présenter des plans de transition pour les postes assortis d'un salaire élevé;
- harmoniser l'évaluation des EIMT;
- respecter la confidentialité salariale des secteurs soumis à une vive concurrence.

### Recommandation 2

Le gouvernement doit accorder plus de flexibilité aux employeurs pour embaucher de la main-d'œuvre saisonnière et ainsi :

- lever l'interdiction de recourir au programme dans la catégorie des salaires peu élevés lorsque le nombre de travailleurs étrangers temporaire représente plus de 10 % de la main-d'œuvre des entreprises;
- retirer la condition de limiter le recours au programme dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 6 %;
- rétablir la durée de validité d'un permis de travail à deux ans renouvelables dans cette catégorie.

### Recommandation 3

Le gouvernement doit alléger le processus et les délais de traitement des demandes des travailleurs étrangers temporaires en :

- raccourcissant les délais de traitement des EIMT pour permettre aux entreprises de mieux prévoir leur main-d'œuvre;
- adoptant une tarification plus raisonnable pour l'accès au programme des travailleurs étrangers temporaires.

### Recommandation 4

La Chambre demande au gouvernement fédéral de faciliter le passage du statut de travailleur étranger temporaire à celui de résident permanent. Il doit diffuser l'information et faciliter le processus pour encourager les travailleurs étrangers temporaires à rester au Canada.